

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
- MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU *procuration* à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUSE *procuration* à Pierre CABANY
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE, Didier MAU

Concerne : 10-75 TRI SELECTIF – Fourniture des sacs jaunes – Marché à bons de commande – Choix de l'entreprise

Afin d'assurer la collecte sélective des emballages ménagers, la Communauté de Communes a décidé de fournir les foyers en sacs jaunes translucides.

Une consultation a été lancée pour l'acquisition de ces sacs, sous forme d'un marché à bons de commande sur 3 ans.

Quatre entreprises ont présenté une offre :

- SOCOPLAST
- SOPAVE
- PTL
- BARBIER

Au vu de l'analyse technique et financière des propositions, la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie avant cette réunion, a décidé de retenir la société SOCOPLAST, pour la fourniture de sacs jaunes, à lien coulissant, d'une épaisseur de 25 μ , pour un coût du mille, de QUARANTE SIX Euros et SIX Centimes Hors Taxe (46,06 € H.T.).

Il vous est proposé de suivre son avis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **retient** l'entreprise SOCOPLAST pour un montant de QUARANTE SIX Euros et SIX Centimes Hors Taxe (46,06 € H.T.), le mille, pour la fourniture de sacs jaunes translucides, d'une épaisseur de 25 μ .

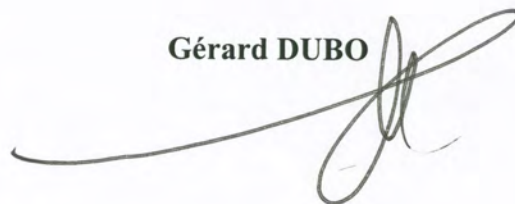
► **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant au marché d'acquisition de sacs jaunes translucides.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 28 juin 2010

Le Président,

Gérard DUBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a circular flourish.

Acte à classer

DL10-75

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-07-05T13-47-03.00 (MI26361442)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100624-DL10-75-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Choix du prestataire sacs jaunes - marché à bons de commande

Date de décision : 24/06/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement

Acte : [10-75 TRI SELECTIF.PDF](#)

Préparé	Le 05/07/10 à 13:47	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 05/07/10 à 13:47	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 05/07/10 à 13:54	